

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
A.S.A. DU CANAL DE GAP

DOCUMENT AFFICHE DU 4/3 **AU** 19/3/26

85-2924

Nombre de syndics en exercice	: 10+4
Nombre de présents ou représentés	: 10+1
Pour	: 10
Contre	: 00
Abstention	: /

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT
Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 08h30, le syndicat du Canal de Gap est assemblé en session ordinaire au siège de l'ASA après convocation légale, sous la présidence de M. Claude Nebon, Vice-Président qui rappelle que la convocation légale a été adressée en date du 18 février 2026.

Etaient présents : Claude Nebon, Robert Nebon, René Eymery, Jean Pierre Martin, Jérôme Amouriq, Christel Gagliardo, Jean François Tourres, Joël Reynier (Suppléant),

Etaient absents et représentés : Rémy Queyrel (Pouvoir donné à Jean François Tourres), Nathalie Baille (Pouvoir donné à Christel Gagliardo), Gaël Pascal (Pouvoir donné à Jérôme Amouriq),

Assistaient sans voix délibérante : De TRUCHIS Vincent (Directeur), CHAIX Richard (Responsable Administratif et Financier),

Secrétaire de séance : Robert Nebon,

Objet : Election du Président et du Vice-Président.

Sous la présidence du membre le plus âgé, Monsieur Robert Nebon, il est procédé au vote à main levée pour l'élection du Président et les résultats sont enregistrés :

M. Claude Nebon est élu Président (à l'unanimité)

Il est ensuite procédé à l'élection du Vice-Président.

M. Robert Nebon est élu Vice-Président (à l'unanimité)

Ainsi fait et délibéré à Gap, les jours, mois et an que ci-dessus.

Une feuille d'émargement signée des membres présents est annexée au registre des délibérations.

Le Secrétaire de séance
Robert Nebon



Certifiée et rendue exécutoire,
Le syndic doyen d'âge
Robert Nebon

